

RÉSOLUTION N° 1/2014
RELATIVE À L'APPROBATION
DU PLAN DE GESTION ET DU BUDGET DE L'OIDD POUR
2015
Réunion de l'Assemblée des Parties
6 novembre 2014

L'Assemblée des Parties,

Conformément à l'article VI(1)(C)(a) de l'Accord portant création de l'Organisation internationale de droit du développement du 5 février 1988, tel que modifié, et l'article 28 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties ;

Prenant acte du Plan de gestion et du Budget proposés par la Directrice générale pour 2015, contenus dans le document AP/2014/2.1, et visant à définir un cadre solide de gestion pour une mise en œuvre efficace du Plan stratégique de l'OIDD (2013-16) pendant sa troisième année ;

Reconnaissant les progrès importants accomplis par l'Organisation dans la réalisation des objectifs fondamentaux et organisationnels tels que présentés dans le Plan stratégique 2013-2016 et, dans la poursuite de sa mission ;

Décide de:

Approuver le Plan de gestion et le Budget de l'OIDD pour 2015 ;

Saluer les contributions financières apportées à l'Organisation par les Parties membres et d'autres gouvernements ; et

Inviter les Parties membres à s'efforcer de soutenir et accompagner au mieux le travail entrepris par la Directrice générale dans la poursuite du renforcement de l'OIDD.